L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 17 MARS 1878. — 51me Année.

DUFOUR & LIBERT, PROPRIETAIRES-REDACTEURS.

NOUVELLE ORLEANS. DIMANCHE MATIN, 17 MARS.

VENTES A L'ENCHERE DE DEMAIN, LUNDI.

Par H. Stern & Co., au No 61 de la rue de la Bourse—bottes, souliers et brodequins.

Par Morin, Levy & Co., 12 Magasins-bar-chandises sèches, variétés, articles de nouveauté broderies, ornements ecclésiastiques, etc.

La question de la Monnaie d'argent.

Dans leur rage d'opposition contre la démonétisation de l'argent, les journaux de l'Est ont complètement dénaturé le caractère et faussé les conséquences du " silver bill." Nous ne saurions concevoir une conduite plus inintelligente et plus antipatriotique que la leur dans cette circonstance, car leurs assertions erronées, leurs arguments reposant sur des bases fausses, leurs déductions illogiques ou exagérées ont été répétées à plaisir par la presse européenne, et toutes ces clameurs ont jeté l'alarme dans le camp des porteurs de Bons américains en Europe.

Il une quantité considérable de Bons eut été, par suite de cette panique irréfléchie, jetée par les marchés américains par les détenteurs étrangers, la faute en eut, non à la mesure en elle même qui n'a rien de bien alarmant pour les intérêts de ces détenteurs, mais aux clabauderies des organes des coteries financières de l'Est.

Ces organes ont été répétés à satiété que la démonétisation de l'argent au titre proposé, n'était autre chose qu'une répudiation déguisée, qu'on voulait payer ainsi les Bons en une monnaie d'argent valant dix pour cent de moins que sa valeur nominale, etc., etc.

Tout cela est faux, archi faux. Il n'y a rien de tel dans le bill. Les Bons seront payables en monnaie légale. La monnaie légale sera désormais l'or et l'argent, comme c'est le cas dans les trois quarts des Etats de l'Europe, et les Bons seront payables en cette monnaie légale ou en billets représentant cette monnaie légale.

Nous avons démontré précédemment par des chiffres officiels que le titre de la nouvelle monnaie d'argent était plus élevé que celui de la monnaie d'argent des Etats européens, France, Belgique, Suisse, Italie. Or, que se passe-t-il dans ces pays ? Prenons pour exemple la France.

Sur deux milliards (plus ou moins) d'espèces déposées dans les caves de la Banque de France et garantissant les billets en circulation de cette Banque, billets dont le montant est de près de trois milliards, il y a environ 600 millions de pièces de cinq francs. Nous n'avons pas présent à la mémoire le chiffre auquel on évalue les espèces d'argent actuellement dans la circulation en sus de cette somme de 600 millions, mais il est probablement assez élevé, sinon plus.

La présence de cette énorme masse de numéraire d'argent en France n'a nullement, ma'gré la dépréciation de ce métal causée par la démonétisation de l'argent en Allemagne et par d'autres causes, jeté ni la perturbation ni l'alarme dans le marché monétaire.

Les porteurs de billets de la Banque de France ni ceux des titres de rentes françaises, n'ont pas témoigné la moindre inquiétude, et, depuis que le cours forcé des billets de la Banque a cessé d'exister, en janvier dernier, la Banque remboursa ses billets à présentation partie en or, partie en argent, suivant le désir de ceux qui les présentent ou en donnant un appoint raisonnable en argent. La suppression des petites coupures au dessous de 100 francs ayant augmenté la demande d'espèces pour le commerce de détail et les besoins journaliers, on ne se ressent nullement de la pléthore de la monnaie d'argent.

Personne n'a songé à dire que parce que l'argent est monnaie légale, le gouvernement français devait payer ses rentes exclusivement en espèces d'argent.

Or, il se passera longtemps encore avant que toutes les monnaies des Etats-Unis aient pu frapper une quantité d'espèces d'argent égale à celle qui circule en France, et l'emploi qui sera fait de ce métal aux Etats-Unis aura probablement pour effet d'en relever la valeur. Il suffira pour arrêter la dépréciation momentanée causée par la décision de l'Allemagne que les Etats qui en auront de l'argent comme monnaie, s'entendent pour maintenir l'emploi de ce métal, car alors l'équilibre s'établira promptement.

A cet effet, le secrétaire d'Etat, M. Evarts, vient d'adresser à tous les représentants des Etats Unis à l'étranger une circulaire dans le but de provoquer une conférence des puissances pour arriver à une entente commune. Voici le texte de cette circulaire :

Département d'Etat.
Washington, 12 mars 1878.

Monsieur :—Je vous adresse copie d'une loi du Congrès autorisant le monnayage du dollar d'argent et lui rendant la qualité de monnaie légale. Vous voudrez bien porter ce document à la connaissance du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, en conformant aux dispositions de la seconde section, relative à un engagement à en faire de même avec les autres nations. Vous voudrez bien vous joindre à M. Evarts, à ce sujet, et solliciter une conférence internationale, dans le but d'établir internationalement, l'emploi d'une monnaie bimétallique et d'opérer la frappe de la valeur relative voulue entre ces deux métaux ; la dite conférence devant être tenue à Berlin en Europe ou aux Etats Unis, et à telle époque et dans tels mois que décideront entre eux les gouvernements qui y adhéreront, laquelle époque ne devra pas être moins éloignée que celle nécessaire pour mettre ainsi invitation et acceptation à même d'être connues, sous disposition à s'unir dans une conférence.

Comme le Président dans son message annuel au Congrès a exprimé distinctement son opinion en faveur du maintien de l'argent comme l'un des deux éléments précieux qui fondent à nos yeux la valeur des espèces de monde et du maintien dans une mesure aussi pleine que possible du volume de la monnaie métallique, et comme la loi du Congrès qui prescrit à votre attention, a été passée par de très fortes majorités des deux Chambres, la politique de ce pays en faveur de la monnaie bimétallique peut être considérée comme arrêtée.

Le position du pays contre-indiquant, en égard à une relation avec les nations européennes, l'opportunité de l'adoption immédiate d'un important intérêt à ce qu'elle soit accomplie de façon à ne pas causer de perturbation dans les marchés de ce métal précieux comme élément commercial de la monnaie du monde.

Vous pourrez donc dans le plus bref délai, répondre officiellement après avoir donné vous-même connaissance sur le vif intérêt que ce gouvernement prendra à la mesure absolument nouvelle pour tendre graduellement à reconquérir à la proportion des deux métaux précieux dans les systèmes des pays invités à participer à la conférence, pour l'avantage commun du monde entier.

Vous remarquerez qu'une somme approchant d'un moins trois des nations européennes a engagé de coopérer, et de plus grand nombre encore ont exprimé leur désir que ce gouvernement prenne la direction des deux métaux précieux dans les systèmes des pays invités à participer à la conférence, pour l'avantage commun du monde entier.

Vous remarquerez qu'une somme approchant d'un moins trois des nations européennes a engagé de coopérer, et de plus grand nombre encore ont exprimé leur désir que ce gouvernement prenne la direction des deux métaux précieux dans les systèmes des pays invités à participer à la conférence, pour l'avantage commun du monde entier.

A cet effet, le secrétaire d'Etat, M. Evarts, vient d'adresser à tous les représentants des Etats Unis à l'étranger une circulaire dans le but de provoquer une conférence des puissances pour arriver à une entente commune. Voici le texte de cette circulaire :

Département d'Etat.
Washington, 12 mars 1878.

Monsieur :—Je vous adresse copie d'une loi du Congrès autorisant le monnayage du dollar d'argent et lui rendant la qualité de monnaie légale. Vous voudrez bien porter ce document à la connaissance du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, en conformant aux dispositions de la seconde section, relative à un engagement à en faire de même avec les autres nations. Vous voudrez bien vous joindre à M. Evarts, à ce sujet, et solliciter une conférence internationale, dans le but d'établir internationalement, l'emploi d'une monnaie bimétallique et d'opérer la frappe de la valeur relative voulue entre ces deux métaux ; la dite conférence devant être tenue à Berlin en Europe ou aux Etats Unis, et à telle époque et dans tels mois que décideront entre eux les gouvernements qui y adhéreront, laquelle époque ne devra pas être moins éloignée que celle nécessaire pour mettre ainsi invitation et acceptation à même d'être connues, sous disposition à s'unir dans une conférence.

Comme le Président dans son message annuel au Congrès a exprimé distinctement son opinion en faveur du maintien de l'argent comme l'un des deux éléments précieux qui fondent à nos yeux la valeur des espèces de monde et du maintien dans une mesure aussi pleine que possible du volume de la monnaie métallique, et comme la loi du Congrès qui prescrit à votre attention, a été passée par de très fortes majorités des deux Chambres, la politique de ce pays en faveur de la monnaie bimétallique peut être considérée comme arrêtée.

Le position du pays contre-indiquant, en égard à une relation avec les nations européennes, l'opportunité de l'adoption immédiate d'un important intérêt à ce qu'elle soit accomplie de façon à ne pas causer de perturbation dans les marchés de ce métal précieux comme élément commercial de la monnaie du monde.

Vous pourrez donc dans le plus bref délai, répondre officiellement après avoir donné vous-même connaissance sur le vif intérêt que ce gouvernement prendra à la mesure absolument nouvelle pour tendre graduellement à reconquérir à la proportion des deux métaux précieux dans les systèmes des pays invités à participer à la conférence, pour l'avantage commun du monde entier.

Vous remarquerez qu'une somme approchant d'un moins trois des nations européennes a engagé de coopérer, et de plus grand nombre encore ont exprimé leur désir que ce gouvernement prenne la direction des deux métaux précieux dans les systèmes des pays invités à participer à la conférence, pour l'avantage commun du monde entier.

Vous remarquerez qu'une somme approchant d'un moins trois des nations européennes a engagé de coopérer, et de plus grand nombre encore ont exprimé leur désir que ce gouvernement prenne la direction des deux métaux précieux dans les systèmes des pays invités à participer à la conférence, pour l'avantage commun du monde entier.

A cet effet, le secrétaire d'Etat, M. Evarts, vient d'adresser à tous les représentants des Etats Unis à l'étranger une circulaire dans le but de provoquer une conférence des puissances pour arriver à une entente commune. Voici le texte de cette circulaire :

Département d'Etat.
Washington, 12 mars 1878.

Monsieur :—Je vous adresse copie d'une loi du Congrès autorisant le monnayage du dollar d'argent et lui rendant la qualité de monnaie légale. Vous voudrez bien porter ce document à la connaissance du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, en conformant aux dispositions de la seconde section, relative à un engagement à en faire de même avec les autres nations. Vous voudrez bien vous joindre à M. Evarts, à ce sujet, et solliciter une conférence internationale, dans le but d'établir internationalement, l'emploi d'une monnaie bimétallique et d'opérer la frappe de la valeur relative voulue entre ces deux métaux ; la dite conférence devant être tenue à Berlin en Europe ou aux Etats Unis, et à telle époque et dans tels mois que décideront entre eux les gouvernements qui y adhéreront, laquelle époque ne devra pas être moins éloignée que celle nécessaire pour mettre ainsi invitation et acceptation à même d'être connues, sous disposition à s'unir dans une conférence.

Comme le Président dans son message annuel au Congrès a exprimé distinctement son opinion en faveur du maintien de l'argent comme l'un des deux éléments précieux qui fondent à nos yeux la valeur des espèces de monde et du maintien dans une mesure aussi pleine que possible du volume de la monnaie métallique, et comme la loi du Congrès qui prescrit à votre attention, a été passée par de très fortes majorités des deux Chambres, la politique de ce pays en faveur de la monnaie bimétallique peut être considérée comme arrêtée.

Le position du pays contre-indiquant, en égard à une relation avec les nations européennes, l'opportunité de l'adoption immédiate d'un important intérêt à ce qu'elle soit accomplie de façon à ne pas causer de perturbation dans les marchés de ce métal précieux comme élément commercial de la monnaie du monde.

Vous pourrez donc dans le plus bref délai, répondre officiellement après avoir donné vous-même connaissance sur le vif intérêt que ce gouvernement prendra à la mesure absolument nouvelle pour tendre graduellement à reconquérir à la proportion